

REORGANISATION DES FORMATIONS CNC PROPOSEES PAR L'UNAFOR



UNAFOR - 28 place Saint-Georges - 75009 Paris

unafor@unaf.fr - <http://www.unafor.fr>

Tél : 01 49 95 36 97 - Fax : 01 40 16 12 76

EURL au capital de 108 000 € - N° d'existence organisme de formation : 11753061975

APE : 8299 Z - Siret n°419 549 019 000 18

SOMMAIRE

Introduction	Page 2
Le CNC PJM	Page 6
<i>Compétences attendues</i>	P7
<i>Thèmes spécifiques & séminaires</i>	P8
<i>Modalités de validation</i>	P9
<i>Conditions financières</i>	P10
Le CNC MAJ	Page 12
<i>Compétences attendues</i>	P13
<i>Thèmes spécifiques & séminaires</i>	P14
<i>Modalités de validation</i>	P15
<i>Conditions financières</i>	P16
Le CNC DPF	Page 18
<i>Compétences attendues</i>	P19
<i>Thèmes spécifiques & séminaires</i>	P20
<i>Modalités de validation</i>	P21
<i>Conditions financières</i>	P22
Calendrier	Page 23

INTRODUCTION

L'UNAFOR propose les 3 CNC depuis 2009, après avoir organisé la formation des délégués à la protection des majeurs durant de nombreuses années.

En 2009, il y avait 3 difficultés essentielles à résoudre:

- L'obligation pour des salariés qui pouvaient être en fonction depuis des années, voire des décennies, d'obtenir le CNC sous peine de ne plus pouvoir exercer leur métier,
- L'obligation de former des centaines, des milliers de salariés sur tout le territoire dans des délais impossibles (moins de 2 ans)
- Et sans financement spécifique et supplémentaire pour les employeurs.

Face à cette équation, l'UNAFOR a choisi de construire un projet totalement conforme à l'arrêté du 2 janvier 2009

- Un protocole de dispenses co-construit avec l'INFA, centre de formation qui propose également la formation de préparation aux CNC,
- Des allègements facilement accessibles, via des QCM pour tenir compte des connaissances acquises des salariés ayant plus de 3 ans d'expérience,
- Des parcours de formation totalement individualisés,
- Des modules de formation indépendants les uns des autres et auxquels on pouvait accéder en fonction de ses disponibilités (abandon de la notion de groupe ou de « promotion de formation »),
- Une organisation des CNC sur tout le territoire.

Cette organisation a permis de former dans les délais requis environ 2.000 salariés, sur tout le territoire. Mais elle montre aujourd'hui ses limites.

Le système mis en place en 2009 répondait aux nécessités du moment mais il ne répond plus aux exigences de 2019, essentiellement en raison de l'évolution des profils des stagiaires qui entrent en formation.

Avant 2009, les délégués étaient recrutés à partir de 25 ans, avec au minimum un niveau III de l'éducation nationale. Les travailleurs sociaux étaient titulaires d'un diplôme d'Etat d'assistant social ou d'éducateur spécialisé ou d'un diplôme de conseiller en économie sociale et familiale. Les juristes avaient au moins une licence. Souvent, ils avaient pu vivre d'autres expériences professionnelles avant d'être mandataires judiciaires.

Aujourd'hui, il s'agit le plus fréquemment d'un premier emploi. Fraichement sortis de leur formation initiale, les jeunes professionnels n'ont pas encore eu l'opportunité de construire leur expérience ni de se familiariser avec le cadre législatif des mesures de protection –

largement absent de leur cursus initial – ou avec les problématiques des publics qu'ils ont à accompagner et de l'environnement dans lequel ils sont amenés à travailler.

En formation, la courte expérience de terrain ne permet pas de renforcer les apprentissages théoriques par des allers retours avec des situations concrètes vécues par les participants. Les intervenants doivent renforcer leur approche et leur contenu pédagogique, notamment en favorisant la diversification des supports mais également en proposant une progression maîtrisée et cohérente des acquis.

De surcroît, la protection juridique des majeurs a subi de nombreuses évolutions en 10 ans, la dernière étant la loi de programmation et de réforme pour la justice entrée en vigueur le 23 mars 2019. De la même manière, la protection de l'enfance a connu quelques évolutions, avec la loi du 14 mars 2016 par exemple.

Il est, pour toutes ces raisons, devenu indispensable de repenser les contenus, certains points des référentiels de 2009 étant obsolètes ou incomplets.

A partir de ces constats, partagés avec les formateurs, nous avons décidé de réorganiser la formation, et de la proposer à partir de janvier 2020, sous une nouvelle forme.

Les axes principaux qui sous-tendent la nouvelle organisation sont les suivants :

Une formation complète, c'est-à-dire sans dispense sera privilégiée. Les dispenses sont toujours possibles si le candidat ou son employeur y tient mais les conditions d'acceptation seront durcies (il faudra prouver que les différents thèmes prévus dans le programme de l'arrêté du 2 janvier 2009 ont bien été suivis lors de la formation initiale) et financièrement, ce sera sans intérêt.

De ce fait, il devient facile de recréer des groupes de formation, des « **promotions** » qui progresseront, échangeront ensemble tout au long de leur parcours. Cette appartenance à un groupe évitera d'avoir des parcours qui peuvent s'avérer très décousus.

Une **évaluation de chaque module organisée autour des compétences** (compréhension du jugement initial ; élaboration du budget ; conseiller un majeur protégé quant au placement d'un héritage etc.) et non plus autour des connaissances (QCM).

Travailler sur un programme global nous a en outre permis de supprimer les redondances entre les modules. Ce faisant, nous avons pu dégager du temps pour introduire certains thèmes qui n'étaient pas présents dans le programme d'origine (1 journée pour aider les stagiaires dans la construction de leur écrit par exemple)

Enfin, le recours à la formation à distance permet d'une part, de limiter les déplacements et, d'autre part, de développer certains points qui ne peuvent pas l'être suffisamment dans le cursus classique : des bonus en quelque sorte...

Chacun des 3 CNC a bien sûr des spécificités et fort nombreuses. Elles sont donc traitées grâce à **des modules de formation spécifiquement réservés aux professionnels** exerçant en **PJM**, en **MAJ** ou en **MJAGBF**.

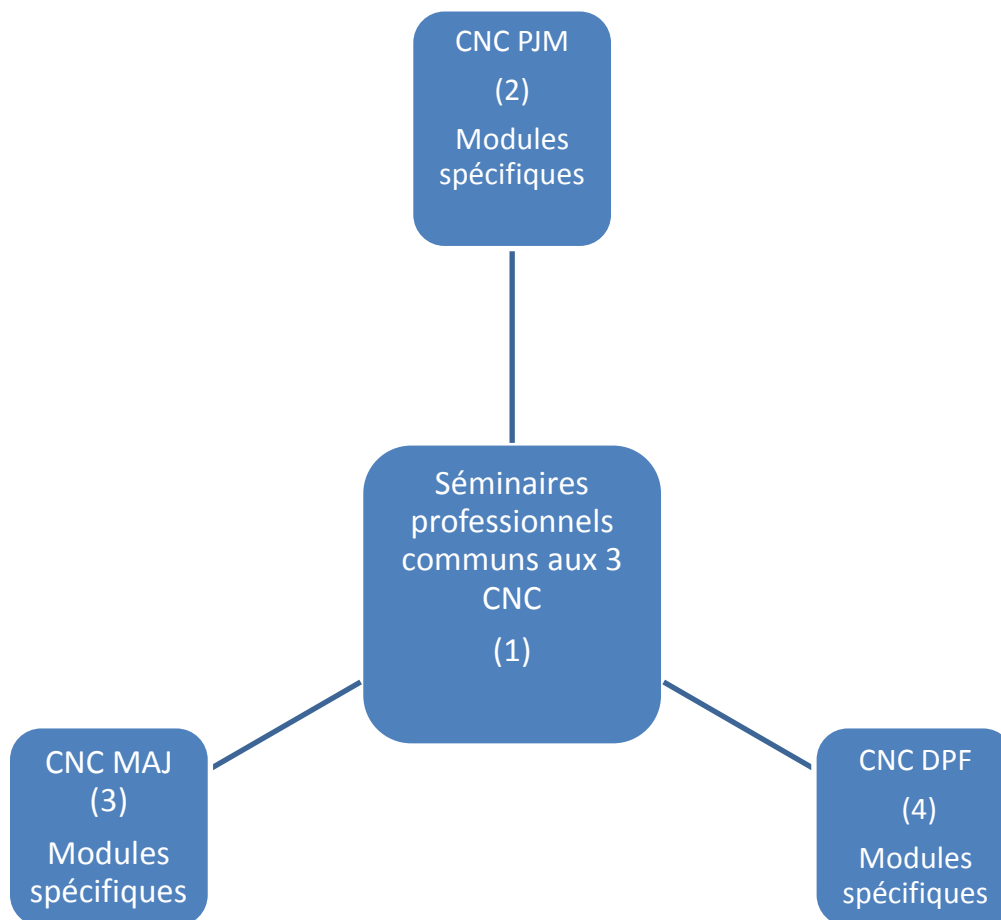
Cependant, certains sujets apparaissent dans chacun des CNC. Pour les traiter, nous avons décidé de travailler plutôt sous forme de **séminaires professionnels** qui permettent de réunir les professionnels PJM, MAJ et DPF sur des thèmes techniques très particuliers et qui les concernent tous. Le séminaire permet aussi de faire intervenir des spécialistes, des intervenants que, sinon, nous ne pourrions pas réunir pour des groupes plus petits et/ou de manière récurrente.

C'est donc une manière d'apporter de la variété, de la nouveauté, de la confrontation et de mettre du relief dans un parcours de formation qui, sans cela pourrait sembler aux stagiaires un peu scolaire et trop linéaire.

On peut retrouver certains thèmes dans les référentiels de 2 ou 3 CNC sans pour autant qu'ils soient traités lors de séminaires communs. En fonction du sujet (le budget par exemple), il peut nous sembler plus opportun de le traiter par petits groupes, CNC par CNC pour éviter des confusions entre les missions des uns et des autres, en fonction du mandat confié ou bien parce que cela nécessite de travailler en sous-groupes.

Pour le moment, nous avons déterminé les questions qui seront traitées sous forme de séminaires professionnels ou sous forme de modules spécifiques à chacun des CNC de la manière suivante :

SEMINAIRES & MODULES



SEMINAIRES COMMUNS AUX 3 CNC (1)

- Le logement
 - Le surendettement
 - Les addictions et leurs conséquences
 - L'éthique professionnelle
- D'autres thèmes pourraient être traités sous cette forme selon les opportunités

LES CNC

PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DE LA FORMATION PJM



Thèmes spécifiques PJM

A : Domaine « juridique » :

- La loi 308-2007 / Philosophie globale / Les modifications apportées et la loi 2002-2
- Les sources du droit / Textes internationaux dont la CIDPH / Les RBPP et les chartes
- Les mesures de protection juridique / Libertés individuelles et PJM
- La protection de la personne / La protection des biens
- Législation santé et les soins sous contrainte
- Notions de Droit de la famille; Droit du travail
- La procédure pénale
- Les procédures civiles d'exécution

B : Domaine « gestion » :

- L'action sociale et la protection sociale
- Placements financiers et Gestion du patrimoine
- Le budget
- Le rapport à l'argent

C : Domaine « Protection de la personne »

- L'intervention avec la personne protégée et les principes d'intervention
- Les pathologies

D : Domaine « le mandataire judiciaire à la protection des majeurs »

- Responsabilités et limites du MJPM
- Les relations avec l'autorité judiciaire

Séminaires

- Le logement
- Les addictions et leurs conséquences
- Le surendettement
- L'éthique professionnelle

MODALITES DE VALIDATION DES MODULES

MODALITES DE VALIDATION DES MODULES PJM (exemples)

Module 1-1

- Analyse d'un jugement d'ouverture
- Déterminer le cadre exact du mandat confié
- Identifier les limites de l'action du MJPM

Module 1-2

- Analyser la situation d'une personne protégée à partir d'un dossier
- Déterminer les droits de cette personne et les partenaires à mobiliser
- Définir un plan d'action

Module 2-1

- Construire un budget avec la personne protégée
- Faire un plan d'action
- Rédiger un courrier argumenté

Module 2-2

- Conseiller une personne protégée qui hériterait d'une forte somme

Module3-1

- Préparer sa première rencontre avec la personne protégée au vu du certificat médical ayant motivé l'ouverture de la mesure de protection

Module 3-2

- Préparer le DIPM

Modules 4-1 / 4-2 / 4-3

- Ecrit individuel de 15 pages montrant le professionnalisme du candidat, sa connaissance du mandat, la qualité de sa relation avec la personne protégée et les partenaires

CONDITIONS FINANCIERES

Rappel des conditions antérieures pour un CNC PJM (43 jours de formation) :

A Paris, une facturation par stagiaire :

120 €/jour + 230 € de frais administratifs, soit 5.390 € pour un cursus CNC PJM complet (43 jours).

Sur site, une facturation forfaitaire de 1.650 €/jour à répartir au prorata du nombre de participants :

Soit 70.950 € pour un cursus CNC PJM complet (43 jours) + 230 € de frais administratifs / stagiaire

Les nouvelles conditions financières :

A Paris, une facturation par stagiaire :

Pour un parcours complet : **4.500 €**, frais administratifs compris.

Pour un parcours avec des dispenses: 140 €/jour + 230 € de frais administratifs.

Sur site, une facturation forfaitaire à répartir au prorata du nombre de participants :

Pour un parcours CNC PJM complet : **60.000 €**, frais administratifs compris.

LES CNC

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DE LA FORMATION MAJ



Thèmes spécifiques MAJ

A : Domaine «la mesure d'accompagnement judiciaire » :

- La loi 308-2007 : Philosophie générale
- La loi 2002-2
- RBPP et chartes
- Les articulations avec les autres mesures
- Action éducative et budgétaire
- Les publics de la MAJ
- Les conduites de consommation
- Le rapport à l'argent

B : Domaine «le mandataire en charge de la mesure d'accompagnement judiciaire » :

- Relations avec l'autorité judiciaire
- Le partenariat et la confidentialité
- Les limites de l'intervention

Séminaires

- Le logement
- Les addictions et leurs conséquences
- Le surendettement
- L'éthique professionnelle

MODALITES DE VALIDATION DES MODULES MAJ (Exemples)

Module 1-1

- Analyser le jugement d'ouverture
- Définir un plan d'action
- Identifier les limites de l'action du MJPM

Module 1-2

- Préparation de la 1^{ère} rencontre
- Expliquer l'intervention du MJPM

Module 1-3

- Préparer le DIPM
- L'organisation budgétaire

Modules 2-1 / 2-2 / 2-3 / 2-4

- Ecrit individuel de 15 pages montrant le professionnalisme du candidat, sa connaissance du mandat, la qualité de sa relation avec le bénéficiaire de la MAJ et les partenaires

CONDITIONS FINANCIERES

Rappel des conditions antérieures pour un CNC MAJ (26 jours de formation) :

A Paris, une facturation par stagiaire :

120 €/jour + 230 € de frais administratifs, soit 3.350 € pour un cursus CNC MAJ complet

Sur site, une facturation forfaitaire de 1.650 €/jour à répartir au prorata du nombre de participants :

Soit 42.900 € pour un cursus CNC MAJ + 230 € de frais administratifs / stagiaire

Les nouvelles conditions financières:

A Paris, une facturation par stagiaire :

Pour un parcours complet : **2.800 €**, frais administratifs compris.

Pour un parcours avec des dispenses : 140 €/jour + 230 € de frais administratifs.

Sur site, une facturation forfaitaire à répartir au prorata du nombre de participants :

Pour un parcours CNC MAJ complet : **36.000 €**, frais administratifs compris.

LES CNC

DELEGUES AUX PRESTATIONS FAMILIALES

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DE LA FORMATION DPF



Thèmes spécifiques DPF

A : Domaine «la mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial » :

- Les fondamentaux de la protection de l'enfance
- L'autorité parentale
- Les lois 293-2007 et 308-2007 et la loi 2002-2 : philosophie globale
- Prévention de la délinquance
- Les chartes
- Les besoins de l'enfant ; son développement
- Les articulations avec les autres mesures
- Psychopathologie de l'adulte et de l'enfant
- Le budget, l'action éducative et budgétaire
- Les conduites de consommation
- Le rapport à l'argent
- Notion de danger
- Sociologie de la famille
- Prestations familiales et prestations sociales
- Saisies et titres exécutoires

B : Domaine «le délégué aux prestations familiales» :

- Le partenariat et la confidentialité
- Les limites de l'intervention
- Relations avec l'autorité judiciaire et le conseil départemental

Séminaires

- Le logement
- Les addictions et leurs conséquences
- Le surendettement
- L'éthique professionnelle

MODALITES DE VALIDATION DES MODULES DPF (Exemples)

Module 1-1

- Analyser le jugement d'ouverture
- Définir un plan d'action
- Identifier les limites de l'action du DPF

Module 1-2

- Etablir le diagnostic de la situation familiale à partir d'un dossier fourni
- Expliquer l'intervention du DPF

Module 1-3

- Préparer le DIPEC

Modules 2-1 / 2-2 / 2-3

- Ecrit individuel de 15 pages montrant le professionnalisme du candidat, sa connaissance du mandat, la qualité de sa relation avec le bénéficiaire de la MJAGBF et les partenaires

CONDITIONS FINANCIERES

Rappel des conditions antérieures pour un CNC DPF (26 jours de formation) :

A Paris, une facturation par stagiaire :

120 €/jour + 230 € de frais administratifs, soit 3.350 € pour un cursus CNC DPF complet.

Sur site, une facturation forfaitaire de 1.650 €/jour à répartir au prorata du nombre de participants :

Soit 42.900 € pour un cursus CNC DPF complet + 230 € de frais administratifs / stagiaire

Les nouvelles conditions financières :

A Paris, une facturation par stagiaire :

Pour un parcours complet : **2.800 €**, frais administratifs compris.

Pour un parcours avec des dispenses : 140 €/jour + 230 € de frais administratifs.

Sur site, une facturation forfaitaire à répartir au prorata du nombre de participants :

Pour un parcours CNC DPF complet : **36.000 €**, frais administratifs compris.

CALENDRIER 2020

CNC PJM

	PROMOTION 2020-A	PROMOTION 2020-B
Jour 1	6 janvier 2020	16 mars2020
Jour 2	7 janvier 2020	17 mars
Jour 3	8 janvier 2020	18 mars
Jour 4	9 janvier 2020	19 mars
Jour 5	10 janvier 2020	20 mars
Jour 6	3 février	11 mai
Jour 7	4 février	12 mai
Jour 8	5 février	13 mai
Jour 9 : Séminaire	10 septembre	10 septembre
Jour 10 : Séminaire	11 septembre	11 septembre
Jour 11	8 septembre	12 octobre
Jour 12	9 septembre	13 octobre
Jour 13	12 octobre	8 septembre
Jour 14	13 octobre	9 septembre
Jour 15	22 juin	7 septembre
Jour 16	6 février	4 mai
Jour 17	7 février	5 mai
Jour 18	9 mars	8 juin
Jour 19	10 mars	9 juin
Jour 20	11 mars	10 juin
Jour 21	12 mars	11 juin
Jour 22	13 mars	12 juin
Jour 23 Séminaire	14 mai	14 mai
Jour 24 Séminaire	15 mai	15 mai
Jour 25	23 juin	24 novembre
Jour 26	24 juin	25 novembre
Jour 27	23 mars	21 septembre
Jour 28	24 mars	22 septembre
Jour 29	25 mars	23 septembre
Jour 30	26 mars	24 septembre
Jour 31	12 mai	23 juin
Jour 32	13 mai	24 juin
Jour 33	27 mars	27 mars
Jour 34	2 juin	3 novembre
Jour 35	3 juin	4 novembre
Jour 36	4 juin	5 novembre
Jour 37	5 juin	6 novembre
Jour 38	11 mai	25 septembre
Jour 39	7 septembre	23 novembre
Jour 40 Séminaire	25 juin	25 juin
Jour41 Séminaire	26 juin	26 juin
Jour 42 Séminaire	15 octobre	15 octobre
Jour 43 Séminaire	16 octobre	16 octobre
Jour de Validation des modules 1-1 à 3-2	14 octobre	14 octobre